



Lettre ouverte aux Nations Unies

au Secrétaire Général, M. António Guterres
 au Haut-Commissaire aux droits de l'homme, M. Volker Türk
 au Conseil des droits de l'homme et à son président, M. Václav Bálek
 à l'Assemblée Générale et à son Président, M. Dennis Francis
 au Conseil de sécurité

Cher M. António Guterres, Cher M. Volker Türk, Cher M. Václav Bálek, Cher M. Dennis Francis et
 cher-ès membres des Nations Unies et en particulier du Conseil de sécurité,

Depuis le 4 octobre 2023, les agressions répétées de la Turquie contre l'Administration autonome
 du nord et de l'est de la Syrie (AANES) et contre les peuples kurde, arabe, arménien, circassien,
 turkmène et assyrien vivant et se gouvernant eux-mêmes dans la région, nous ont poussé à aborder
 cette lettre ouverte à vous et à tous les peuples des Nations Unies.

En tant que mouvements de femmes et réseaux de soutien du nord et de l'est de la Syrie, nous vous
 appelons à assumer vos responsabilités conformément aux principes du droit international et aux
 objectifs des Nations Unies. Nous insistons pour que vous preniez des mesures immédiates pour
 garantir que l'État turc mette fin à ses actes d'agression actuels.

Dans la première phrase du préambule de la Charte des Nations Unies, il est écrit : « Nous, les
 peuples des Nations Unies, [sommes] déterminés à sauver les générations futures du fléau de la
 guerre. » Nous, en tant que femmes vivant dans le nord et l'est de la Syrie, vivons actuellement à
 nouveau ce « fléau de la guerre » à une échelle dramatique.

Le 4 octobre 2023, la Turquie a déclaré la guerre à l'administration autonome du nord et de l'est de
 la Syrie dans une déclaration publique du ministre des Affaires étrangères, menaçant d'attaquer à
 grande échelle les infrastructures de la région. Pour justifier son agression, la Turquie a évoqué une
 attaque menée par le PKK à Ankara le 1er octobre et a accusé l'administration autonome du nord et
 de l'est de la Syrie d'y être liée.

Dans le passé, la Turquie a utilisé à plusieurs reprises des attaques pour légitimer sa guerre
 d'agression contre la région autonome du nord et de l'est de la Syrie, comme par exemple un
 attentat à la bombe dans le centre-ville peuplé d'Istanbul en novembre 2022, perpétré par des forces
 inconnues.

De cette manière, il dissimule sa propre intention politique de déstabiliser, dépeupler et occuper la région du nord et de l'est de la Syrie et cherche à justifier les droits de l'homme et les crimes de guerre commis dans ce contexte. Depuis la révolution de 2012, la Turquie a saisi toutes les occasions pour entraver le développement d'un modèle de société démocratique alternatif par le peuple kurde du nord et de l'est de la Syrie, dans lequel tous les peuples peuvent se gouverner eux-mêmes.

Actuellement, depuis sa déclaration du 4 octobre, la Turquie a commis à plusieurs reprises des crimes de guerre et des atteintes aux droits de l'homme par ses actes d'agression contre la population du nord et de l'est de la Syrie. Sous forme de frappes aériennes, d'attaques de drones et d'armes lourdes, il a mené jusqu'à présent plus de 70 attaques intentionnelles contre des civils, des biens de caractère civil, des villages, des lieux de résidence et de travail et des infrastructures vitales, dans le but d'épuiser la population. physiquement et psychologiquement en leur refusant un approvisionnement de base en électricité, en eau et en nourriture. Il s'agit d'une violation flagrante du droit humanitaire international, y compris de la protection des civils, des blessés et des malades, comme le prévoit par exemple dans les Conventions de Genève et le Statut de Rome.

- La Turquie mène régulièrement des attaques **contre des hôpitaux et des établissements de santé**. Plus récemment, deux hôpitaux équipés pour faire face à la pandémie de Corona, qui dispensent également des soins de santé généraux à la population, ont été détruits par des frappes aériennes le 6 octobre 2023 dans le village de Giri Fara près de Derik et dans la ville de Kobané.
- La Turquie **attaque délibérément les institutions de protection des réfugiés**. Par exemple, le 5 octobre 2023, la zone entourant le camp de réfugiés de Washokanî, dans la ville occidentale d'Al-Hasakah, a été bombardée à plusieurs reprises en quelques heures. En conséquence, les 12 organisations humanitaires présentes dans le camp ont arrêté leur travail. Ils ont évacué leur personnel et laissé les gens sur place sans protection.
- La Turquie **attaque spécifiquement des installations vitales pour la population civile, notamment l'approvisionnement en eau potable**. Par exemple, jeudi (05.10.23), il y a eu une attaque contre la station d'eau d'Al-Hamma, qui approvisionne en eau une grande partie de la ville de Hasakah, et vendredi (06.10.23), il y a eu une attaque contre le Station d'eau de Khana Sere dans la région de Derik.
- La Turquie cible les installations de production alimentaire, les stocks de cultures et les zones agricoles. Par exemple, une ferme à Msheirefa Hama, au nord de la ville d'Al-Hasakah, a été attaquée par des drones le 04.10.2023 et un silo à céréales à Amude le 06.10.2023.
- La Turquie s'attaque en particulier à l'approvisionnement énergétique nécessaire à la population civile. Depuis le 04/10/23, plus de 30 installations électriques, gazières et pétrolières ont été détruites ou endommagées par des attaques de drones et des frappes aériennes. Il s'agissait par exemple d'une centrale électrique à Tirbespiye le 05.10.2023 et d'un poste de transformation à Qamishlo le 06.10.23, qui alimentait jusqu'alors l'usine de farine locale.
- La Turquie cible les lieux peuplés, les villages, les lieux d'habitation et de travail, par ex. le 05.10.2023, une école de Dad Ebdal à Zirgan a été endommagée par des drones. Le 04.10.2023, une usine de briques dans la ville d'Al-Hasakah a été attaquée par des drones et le 06.10.2023, une usine textile à Amude a été attaquée. Dans les régions de Derik, Kobané, Amude et Til Tamr, de multiples frappes aériennes et tirs d'armes lourdes ont eu lieu sur des villages habités.

Au-delà de ces attaques actuelles, nous considérons qu'il est de notre responsabilité de souligner que la protection des populations civiles dans les zones d'Efrîn et Serê Kaniyê, occupées par la Turquie en violation du droit international, n'est pas garantie à ce jour. . Le pillage et la destruction par des bandes armées, la torture et la violence dirigées contre la population civile et en particulier les femmes, la disparition de personnes et l'installation de groupes de population extérieurs sont des exemples de droits de l'homme et de crimes de guerre qui font partie de la vie quotidienne des populations. ces zones. On connaît plus de 250 cas de femmes enlevées depuis 2018 dans la région occupée d'Efrîn. Il y a aussi des attaques répétées contre des zones habitées. Par exemple, l'armée turque et ses mercenaires ont bombardé plusieurs villages de Shara et Sherawa le 05.10.2023.

En tant que mouvements et associations de femmes, nous nous opposons non seulement aux droits humains et aux crimes de guerre contre le peuple en Turquie, mais nous soulignons également le danger de restriction des droits des femmes et de destruction d'un modèle social qui garantit la participation politique et sociale et la liberté d'expression. des femmes pas comme les autres.

Il y a 20 ans, nous, les femmes du nord et de l'est de la Syrie, avons commencé à nous organiser. Depuis la révolution de 2012, nous avons pris nos responsabilités en tant que femmes dans la construction d'un système démocratique dont la base inclut la liberté des femmes. Nous sommes devenus un puissant mouvement de femmes multiethnique. Nous avons construit des structures, des conseils et des associations de femmes indépendants et nous avons fait prendre conscience au sein de la société qu'une vie dans laquelle les femmes ne sont pas libres n'est plus concevable. Nous participons et luttons chaque jour dans toutes les instances politiques et institutions sociales pour améliorer encore ces structures et la situation des femmes.

Le système ainsi créé dans le nord et l'est de la Syrie, avec la reconnaissance des droits des femmes, de leur participation sociale et politique, est unique au Moyen-Orient et constitue un grand bénéfice pour toutes les femmes et tous les habitants de la région.

En tant que femmes, nous avons participé à la lutte contre l'État islamique et consenti de lourds sacrifices parce qu'il est de notre responsabilité naturelle de protéger notre société et tous les peuples qui y vivent, mais aussi parce qu'il est existentiellement de défendre nos vies et notre liberté en tant que femmes. Nous considérons qu'il est nécessaire de protéger les acquis du mouvement des femmes contre les attaques physiques et l'idéologie régressive et fondamentaliste de l'État islamique.

L'actuelle déclaration de guerre et les attaques de l'État turc contre l'AANES et ses infrastructures sont également des attaques contre le puissant mouvement des femmes de la région. Ils proviennent d'une idéologie fondamentaliste et misogyne également représentée par les dirigeants politiques turcs. Il s'agit d'une continuation et d'une intensification des attaques de drones turques, qui durent depuis plus de trois ans et qui ont jusqu'à présent ciblé et assassiné plus de 30 femmes influentes dans la politique, la société, les forces de défense et parmi les civils.

Parmi eux, par exemple, cinq jeunes femmes dans un centre éducatif parrainé par l'ONU le 08.08.22, Zeyneb Mihemed, coprésidente du Bureau de la Justice de l'Administration Autonome de la région de Cizîrê le 27.09.22, Yusra Darwish et son adjoint Liman. Shiwesh le 20.06.23, la coprésidente de l'administration autonome du canton de Qamişlo, Yusra Darwish et son adjoint Liman Shiwesh, et plus récemment, le 15.09.23, le commandant des YPJ Shervin Serdar, qui a apporté une contribution importante dans les batailles contre ISIS, par exemple dans les offensives de Minbic, Raqqa et Deir ez-Zor.

La déstabilisation de la région par les attaques actuelles ouvre également la voie à la reconstruction, à la réorganisation et au retranchement de l'EI dans la région. Cela met non seulement en danger la sûreté et la sécurité de nous, les femmes, mais met également en danger l'ensemble de la communauté mondiale.

Parce que l'application du droit international et la répression des droits de l'homme et des crimes de guerre sont réservées uniquement aux nations reconnues comme États et membres de l'ONU, et sont liées à la ratification des conventions pertinentes, nous, en tant que mouvement de femmes et en tant que représentantes de l'administration autonome du nord et de l'est de la Syrie sont incapables d'engager des poursuites judiciaires pour empêcher la Turquie de commettre des violations des droits de l'homme et des crimes de guerre. Pour notre droit à la paix sur la base des principes d'égalité, d'autodétermination et de justice et pour le respect du droit international humanitaire, nous ne pouvons nous-mêmes que faire entendre notre voix.

À ce jour, aucun des États membres des Nations Unies n'a voulu mettre en danger ses propres relations politiques en prenant une position claire ou en lançant une accusation contre l'État turc. Ce faisant, ils n'ont pas réussi à accorder aux principes éthiques et précieux du droit international la priorité qui est en réalité intrinsèque à ce droit.

C'est précisément ce silence persistant des Nations Unies et de la communauté internationale, ainsi que l'impunité de la politique d'occupation, contraire au droit international, qui a encouragé et permis à l'État turc de poursuivre ses crimes de guerre pendant des années.

En conséquence, nous écrivons cette Lettre Ouverte pour insister sur le fait que vous assumez vos responsabilités sur la base des objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies et que vous œuvrez pour garantir que la Turquie mette un terme à ses actes d'agression actuels.

Nous exigeons que vous teniez la Turquie responsable de ses violations des droits humains et de ses crimes de guerre. Nous appelons de toute urgence à l'établissement d'une zone d'exclusion aérienne au-dessus du nord et de l'est de la Syrie afin d'empêcher toute agression future de l'État turc et les crimes de guerre commis dans ce contexte, ainsi que pour mettre fin à l'utilisation systématique de drones de combat pour des exécutions extralégales de militants, des politiciens et des femmes dirigeantes travaillant pour la paix, pour la liberté des femmes, pour l'autodétermination et pour la construction d'une société démocratique dans le nord et l'est de la Syrie.

Nous appelons donc la communauté internationale, les membres et les institutions des Nations Unies, et explicitement le Conseil de sécurité de l'ONU, à assumer leur responsabilité de protéger les peuples contre la guerre et les crimes contre l'humanité.

09.10.23, Nord et Est de la Syrie

Mouvement des femmes Kongra Star
Conseil des femmes du nord et de l'est de la Syrie
Union des femmes arméniennes
Centre de recherche et de protection des droits de la femme
Conseil des femmes syriennes
Union des femmes syriaques en Syrie
Union des femmes yézidiennes du Rojava
Rassemblement des femmes de Zenubia